

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-joint le dossier de consultation du marché n° 2600906 relatif à une prestation de **dispositif itinérant de repérage et d'accompagnement des publics vers l'emploi sur le département du Val de Marne (94)**.

Nous vous invitons à formuler une offre en nous faisant parvenir :

- **Le CCP** valant acte d'engagement **complété et signé**.
- **L'annexe financière complétée et signée**.
- Un **mémoire technique** présentant votre compréhension de la commande et du besoin, ainsi que la démarche organisationnelle proposée **dont la présentation sera conforme au Cadre de mémoire technique (CMT) joint**. Ce mémoire devra permettre l'évaluation technique de votre offre conformément aux critères indiqués.

Le montant maximum du présent marché est de 35 000 € HT.

Vous devrez transmettre l'ensemble des documents de votre offre en les déposant sur la plateforme Maximilien au plus tard, **le 13/11/2026 à 12h30**.

Les prestations proposées dans votre offre doivent répondre aux caractéristiques du CCP. Les offres non-conformes aux spécifications du CCP ne seront pas retenues.

Les **critères** retenus pour le jugement des offres sont :

- **Le prix pour 40 %**
- **La valeur technique pour 60%** décomposée tel que détaillé dans le CMT

Le candidat retenu devra fournir les documents figurant listés ci-dessous ainsi qu'un relevé d'identité bancaire au plus tard au moment de l'attribution.

Je vous remercie par avance pour votre participation et vous prie de croire, Madame, Monsieur en ma considération distinguée.

Documents à demander pour l'attribution

- 1) Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L 241-1 du code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du code des assurances ainsi que toute assurance mentionnée dans le cahier des charges
- 2) Les **preuves relatives aux interdictions de soumissionner** conformément aux dispositions de l'article R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique (les documents fournis doivent être datés au plus près de la date de la demande)
- **Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts** listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat <http://www.impots.gouv.fr/> (**la situation est appréciée au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance de l'attestation**) :

- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur les sociétés ;
- La taxe sur la valeur ajoutée.
-

- **Certificat délivré pour le paiement des cotisations auprès des organismes de sécurité sociale (certificat prévu à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, également dénommé « attestation de vigilance »)** : <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html> *Obtenir une attestation - Urssaf.fr*. Ce certificat doit dater de moins de 6 mois et doit être fourni tous les 6 mois au cours de l'exécution du marché ».
- **Certificat attestant du versement des cotisations aux caisses assurant le service des congés payés et du chômage intempéries** : www.cnetp.fr espace sécurisé adhérents/rubrique documents téléchargeables/attestation de marché

NB : Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.

- Lorsque le candidat ou cotraitant est en **redressement judiciaire : copie du ou des jugements** prononcés. A noter que pour être attributaire, l'habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché doit être prouvée.
- Pour la gestion financière et comptable du marché : **un RIB**
- **Le numéro unique d'identification SIREN du candidat.**

En cas d'impossibilité technique d'accéder, par l'intermédiaire du système électronique, aux données nécessaires en utilisant le numéro unique d'identification, la Région pourra demander un extrait Kbis.

- Le cas échéant, **la liste nominative des travailleurs étrangers employés** pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- Lorsque l'**employeur co-contractant est établi hors de France**, avant le début de chaque détachement d'un ou de plusieurs salariés, fournir les documents suivants (art. R. 1263-12 du code du travail) :
 - a) Une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 ;
 - b) Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une **déclaration sous serment ou**, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une **traduction en français** des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l'article 2143-15 du code de la commande publique, l'attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou certaines de ces pièces, un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l'inscription sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la